

ULTRERA TRAIL 2020 - RÈGLEMENT

Organisation : Les associations « courses de la Massane » et « courses de Montesquieu les Albères », en partenariat avec la communauté de communes Albères - côte vermeille - illibérés, organisent le dimanche 29 novembre 2020, un trail de 40km à parcourir en individuel ou en relais de 4 ou 2 coureurs. Le départ sera donné à Argelès-sur-mer (avenue de la libération - centre ville) à 8h30. L'arrivée est prévue à Montesquieu des Albères au centre du village à 17h30 au plus tard. Les passages de relais entre chaque coéquipier se feront successivement dans les villages de Sorède, Laroque des Albères, Villelongue dels monts, Montesquieu des Albères. Les parcours emprunteront en grande partie les itinéraires de randonnées et les pistes DFCl. Cette année, une épreuve de 20 KM, indépendante, au départ de Laroque jusqu'à Montesquieu est prévue, avec un chronométrage individuel et un podium à part (Trail de la Roca Vella), départ à 9H, place de la mairie.

Participation : L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés, de toutes nationalités, homme ou femme, catégories espoirs à vétérans pour la participation « solo », catégories espoirs à vétérans pour la participation en équipe de 2 ou 4 coureurs. Un junior peut faire le 3 + 4 soit un seul relais , un cadet peut faire le relais le plus court (pas le premier). Le " trail de la Roca Vella " est ouvert à partir de la catégorie junior.

Inscriptions : Pour être valide, toute inscription devra être accompagnée d'une photocopie de la licence FFA pour l'année en cours, d'un Pass'Running ou d'un certificat médical datant de moins d'un an le jour de la course précisant de manière explicite la non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition, de l'Athlétisme en compétition, de la pratique du sport en compétition. Une autorisation parentale est obligatoire pour les cadets. En s'inscrivant, chaque coureur s'engage à respecter le règlement et l'éthique de la course (voir chapitre " environnement "). L'inscription se fait par internet, le lien vers le site d'inscription se trouve sur le site de l'ULTRERATRIL. Les dernières inscriptions seront prise aux mêmes heures, salle du 14 juillet (en face du cinéma JAURÉS) à ARGELÈS (idem remise des dossards).

Droits d'engagement : Inscription en « solo »: 32€. Inscription par équipe de 4: 10€ par coureur soit 40€ par l'équipe. Inscription en équipe de 2: 20€ par coureur soit 40€ pour l'équipe, 18€ le trail de la Roca Vella.

Remise des dossards : Samedi 28 novembre de 10h à 20h, salle du 14 juillet à Argelès-sur-mer.

Sécurité : Des postes de sécurité seront implantés à Laroque des Albères et à Montesquieu des Albères. Une équipe de secouristes mobile suivra la progression des coureurs tout au long du parcours. Elle sera en mesure d'intervenir par tout moyen approprié dans la limite de l'accessibilité du lieu de l'accident, et de faire appel aux services de secours hélicoptérés en cas de nécessité. Le médecin officiel de la course sera habilité à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Barrières horaires - interruption de la course : Le temps maximal, pour la totalité du parcours, est fixé à 8h30. Les barrières horaires sont les suivantes: Sorède 10h15, Laroque 12h30, Villelongue 14h45, Montesquieu 17h. Tout concurrent souhaitant poursuivre la course hors délai ne pourra l'effectuer qu'après

avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète. En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours et/ou de modifier le parcours et/ou de modifier les barrières horaires sans que cela n'autorise un quelconque remboursement. Toute décision sera prise par le responsable de la course.

Contrôles et Abandons : Le dossard doit être porté de façon à être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit être toujours positionné au dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac . Le nom et le logo des partenaires ne doit être ni modifié, ni caché. Des contrôles peuvent être effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard.

Environnement : Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion irréversible du site et le dégrade irrémédiablement. Ne jeter ni emballage, ni mouchoir, ni tout autre déchet. Tout concurrent surpris en infraction sera immédiatement disqualifié.

Ravitaillements :Un ravitaillement complet sera installé dans chaque village au niveau des passages de relais. Un point d'eau sera mis en place sur chaque parcours, à distance intermédiaire entre chaque village.

Matériel obligatoire pour les coureurs en solo: Couverture de survie et téléphone portable.

Matériel conseillé: Collation énergétique, tenue vestimentaire adaptée aux conditions hivernales. Les bâtons sont autorisés.

Classements et récompenses : Aucune prime en argent ne sera distribuée. Sur le classement des coureurs en individuel, les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du classement général, ainsi que les premiers de chaque catégorie seront récompensés. Pour le classement des équipes de 4 coureurs, les trois premières équipes dames, hommes et mixtes (minimum 2 dames) seront récompensées. Pour le classement par équipe de 2 coureurs, les 3 premiers duos dames, homme et mixtes seront récompensés. Pour le trail de la Roca Vella, les 3 premiers hommes et femmes du classement général puis les premiers (femme et homme) de chaque catégorie.

Accompagnateurs : Les vélos, VTT ou engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours. Les chiens ne sont pas autorisés à accompagner les coureurs.

Assurances - Responsabilité civile : L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantie les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants. Individuelle accident : chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation en France. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la licence.

Disqualification : Sera disqualifié tout coureur qui n'aura pas respecté le présent règlement.

Droit d'Image : Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires pour l'utilisation faite de son image.

Loi informatique et liberté : Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

ÉPISODE COVID

En m'inscrivant à l'Ultratrail ou au trail de Roca Vella, je m'engage à respecter les consignes relatives à la gestion du Covid. Ces consignes sont accessibles sur le site de la course.